

## Apprendre à participer dans le Pays des Sept-Vallées

**La mobilisation de la population d'un territoire rural a permis d'engager une dynamique partenariale entre élus et société civile, dans le cadre de la rédaction d'une charte de Pays. Parmi ses grandes finalités, le développement équitable du territoire et la participation des habitants occupent une place prépondérante.**

**L**e renforcement de l'intercommunalité et la loi sur les Pays ont permis l'émergence de dynamiques de développement territorial nouvelles fondées sur des coopérations, plus ou moins étroites et plus ou moins réussies, entre les élus (la démocratie représentative) et la société civile (la démocratie participative). Notons toutefois que le terme de société civile concerne des réalités différentes selon les territoires. Ainsi, en milieu urbain, les conseils de développement et autres structures de consolidation de l'expression citoyenne regroupent ou sont animés essentiellement par des acteurs socio-économiques, des experts ou des notables locaux. Dans les territoires ruraux, la mise en mouvement de la société civile s'est davantage appuyée sur la mobilisation des associations et des habitants, le plus souvent pour des raisons plus pratiques (déficit d'acteurs locaux institutionnels) qu'éthiques.

Territoire rural situé dans le Pas-de-Calais, le Pays des Sept-Vallées regroupe quatre intercommunalités et compte un peu plus de 38 000 habitants. Dans ce Pays s'est engagée, en 2002, une dynamique partenariale entre élus et société civile dans le cadre de la rédaction d'une charte de Pays. Le territoire des Sept-Vallées est un territoire rural relativement peuplé (56 habitants/km<sup>2</sup>) mais éloigné des zones urbaines importantes (50 km d'Arras, Béthune ou Boulogne). Les acteurs socio-économiques y sont peu nombreux, aussi était-il nécessaire (et souhaité) de mobiliser la population. Notons que cette volonté d'associer les habitants à l'élaboration du projet de territoire s'inscrit dans une démarche locale de concertation impulsée dès le milieu des années 1990 avec la création d'un Conseil économique et social territorial. Le Conseil de développement du Pays des Sept-Vallées a assuré la maîtrise d'œuvre

du processus d'écriture de la Charte du Pays qui consolide l'expression de 280 personnes environ (7 % de la population !) Celle-ci a été adoptée fin 2003 par les collectivités. Parmi ses grandes finalités, le développement équitable du territoire et la participation des habitants occupent une place prépondérante et transversale.

(représentative du pouvoir politique) et par l'association Galilée (association spécialisée dans les questions du développement local participatif). Galilée assure par ailleurs la maîtrise d'œuvre de l'URC en lien avec un collectif d'acteurs du développement du territoire (associations et institutionnels).

### **Une Université rurale et citoyenne**

En lien avec ces finalités, la création d'une Université rurale et citoyenne du Pays des Sept-Vallées constitue une priorité de la Charte. Cette initiative vise à étoffer une démocratie participative encore embryonnaire dans le territoire, car elle est limitée à un faible nombre de personnes, pour une grande majorité d'entre elles rompues au débat et à l'expression publique, à même de s'exprimer avec aisance sur les questions de développement local (acteurs associatifs et syndicaux, responsables de petites entreprises, enseignants...).

Créée en 2005, l'Université rurale et citoyenne est une démarche pédagogique qui vise à permettre aux habitants de mieux s'approprier la démarche Pays afin de pouvoir y participer. L'URC (Université rurale et citoyenne) complète ainsi le Conseil de développement dont l'action se situe davantage dans l'opérationnalité (suivi de la mise en œuvre du projet de territoire, organisation de débats citoyens autour de projets locaux, interpellation des collectivités).

Le dispositif URC est co-piloté par le Conseil de développement, l'Agence de développement du Pays des Sept-Vallées

### **L'accès du plus grand nombre à la connaissance**

L'Université rurale et citoyenne se rapproche des universités populaires dans la mesure où son action vise l'accès du plus grand nombre à la connaissance et le croisement des savoirs. Mais ici s'arrête la comparaison puisque l'URC ne s'intéresse qu'aux champs du développement local et plus particulièrement au Pays des Sept-Vallées.

L'Université rurale et citoyenne développe quatre fonctions complémentaires qui se traduisent par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions décidées et mises en œuvre par des groupes constitués d'acteurs locaux et, plus largement, de toute personne volontaire :

**Fonction 1** : l'animation de territoire afin de favoriser l'appropriation du Pays par ses habitants au-delà de sa dimension intercommunale (lieu de vie, de solidarités, de projets...).

Exemple : création d'un jeu du Pays des Sept-Vallées construit à partir des savoirs de ses habitants.

**Fonction 2** : l'information et la formation afin que chacune et chacun puisse accéder à un même niveau de savoirs.

Exemple : organisation d'un accompa-

gnement collectif des conseillers municipaux (plus de 1 200 personnes dans un territoire de 38 000 habitants) sur le thème Être élu de proximité aujourd'hui ! (évolution des fonctions, mobilisation des habitants, liens entre communes et intercommunalités...).

**Fonction 3** : la recherche/prospective afin de donner une dimension concrète aux finalités et orientations proposées par la Charte.

Exemple : organisation d'une consultation des jeunes, parents, enseignants, acteurs associatifs, élus... sur leur perception des liens entre projet de territoire et projet de vie des jeunes (thème récurrent de la Charte).

**Fonction 4** : l'ouverture du territoire afin de permettre aux habitants, élus et acteurs socio-économiques locaux de découvrir d'autres démarches de développement et de participer à la construction de solidarités universelles (l'un des enjeux de la Charte).

Exemple : accueil d'une délégation de membres du Conseil de développement du Pays Corbières & Minervois et confrontation des démarches adoptées par chacun des territoires.

### **Des budgets très restreints**

L'Université rurale et citoyenne n'a engagé ses premières actions qu'en 2006. Il est par conséquent trop tôt pour analyser les résultats produits par le dispositif. L'URC suscite l'intérêt mais ne parviendra à être lisible par les habitants qu'à travers le succès des actions mises en œuvre. En outre, ses

budgets sont très restreints, le dispositif bénéficiant des seuls soutiens de la Région Nord-Pas-de-Calais et, à un degré moindre, des EPCI du territoire.

Par ailleurs, le Conseil de développement rencontre des difficultés croissantes liées au désinvestissement de ses membres. La rédaction de la Charte a constitué une période d'effervescence et de mobilisation citoyenne sans précédent, mais les missions du Conseil de développement sont désormais plus techniques, moins accessibles. En outre, le projet de Pays apparaît moins porté aujourd'hui par les collectivités (du local au national). Pour ces différentes raisons, le Conseil de développement a sollicité l'appui de l'Université rurale et citoyenne, qui dispose de moyens en ingénierie, lui demandant un soutien méthodologique. Cette fonction nouvelle devrait par conséquent être développée au cours des prochains mois.

La démocratie locale ne s'use que si on ne s'en sert pas. Elle ne peut être réduite aux seuls droits à l'expression et au vote des citoyens. Elle nécessite d'être cultivée, étoffée, renforcée afin de favoriser l'émergence de modes de développement plus participatifs, plus équitables, plus solidaires. L'Université rurale du Pays des Sept-Vallées tend à s'inscrire dans cette perspective en exerçant des missions de réinvention permanente de la participation. Une expérience à suivre ! ■

**Jean-Paul Moutiez**

Association Galilée